

# L'ÉCHO ROANNAIS

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE.

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles lettres peuvent être affranchies à 40 c.

Balbigny, Briennon, Chérier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lentigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlieu, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Villefontaine, Villerey, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, Le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAIT TOUS LES DIMANCHES

PRIX DES INSERTIONS : Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE A ROANNE,

Chez M. Leroy, imprimeur, rue du Collège, 9, et rue Bourgneuf.

Chez M. SAUNON, imprimeur, rue Impériale, 70 A PARIS.

Chez M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3. — MM. LAFFITE, BULLIER et Co, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

11 h. 30 matin. Lyon, Montbrison, Clermont, route.

5 h. 30 soir. St-Etienne, Lyon, Boen, Noiretable.

7 h. soir. Paris, toute la ligne et au-delà.

8 h. soir. Lyon, Tarare, Thizy et route.

8 h. 30 soir. Belmont, Charlieu, Nouilly.

9 h. soir. St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, St-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnv, Charlieu, Charolles.

### TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS DU CHEMINS DE FER (SERVICE D'HIVER).

de Roanne à Paris				de Paris à Roanne				de Roanne à Lyon				de Lyon à Roanne				de Roanne à Amplepuis				d'Amplepuis à Roanne							
STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	SOIR	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	MATIN	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR				
Roanne	8 22	12 49	4 52	Paris	8 5	4 30	9 30	Roanne	5 52	8	12 30	Lyon	7 50	11 35	3 25	Roanne	6	12 55	5 5	Amplepuis	6 40	3	6 35				
St-Germain-L.	8 42	1 9	5 12	Moulins	12 55	5 26	2 13	8 43	Coteau	8 10	12 37	4 51	Coteau	8 29	12 27	4 17	Coteau	6 10	1 6	5 15	St-Victor	6 55	3 21	6 50			
Lapacaudière	8 59	1 26	5 29	S-Germ.-des-F.	2 35	7 5	3 59	10 30	St-Cyr-de-F.	8 31	12 52	5 6	L'Hôpital	6 25	1 24	5 30	Régny	7 9	3 41	7 4	L'Hôpital	7 25	3 59	7 30			
St-Martin-d'E.	9 15	1 42	5 46	St-Martin-d'E.	3 36	8 13	4 53	11 30	Vendanges	8 48	1 5	5 19	Régny	6 41	1 45	5 46	St-Victor	6 58	2 9	6 3	Coteau	7 42	4 17	7 57			
S-Germ.-des-F.	10 14	2 39	6 42	Lapacaudière	5 41	8 26	5 8	11 55	Saint-Jodard	8 58	1 17	5 21	Amplepuis	7 16	2 20	6 15	Roanne	7 50	4 25	7 45	Roanne	7 50	4 25	7 45			
Moulins	11 43	4 3	11 28	St-Germain-L.	4 8	8 41	5 25	12 2	Balbigny	6 51	9 18	1 40	St-Just-sur-L.	5 45	10 21	6 7											
Paris	9 20	5 9	11 28	Roanne	4 44	8 57	5 52	12 30	St-Just-sur-L.	7 50	10 23	2 50	Balbigny	6 51	11 25	3 28	7 3										
									Saint-Etienne	8 10	11	3 9	Saint-Jodard	7 14	11 46	3 59	6 48										
									St-Chamond	8 51	11 41	3 45	Vendanges	7 27	11 58	4 11											
									Rive-de-Gier	9 14	12 6	4 4	St-Cyr-de-F.	7 42	12 11	4 24											
									Givros	9 39	12 29	4 29	Coteau	7 58	12 27	4 39											
									Lyon	10 30	1 30	5 10	Roanne	8 22	12 49	4 52	8 7										

Roanne, le 21 octobre 1866.

Le service d'hiver sur toutes les voies ferrées de France, commence demain, 22. Le tableau ci-dessus a été modifié selon ce service.

### CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 30 août.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE PERSIGNY. (Suite).

#### Instruction primaire.

Le Conseil général donne acte à M. le Préfet du dépôt qu'il a fait dans le bureau conformément aux prescriptions de l'article 16 de la loi du 15 mars 1850 et de l'article 14 du décret du 24 mars 1851, remplacé par l'article 12 du décret du 3 juillet 1866 :

1° Du rapport présenté par le conseil départemental de l'instruction publique, contenant l'exposé de la situation de l'enseignement ;

2° Du rapport du directeur de l'école normale primaire avec les observations de la commission de surveillance de cet établissement.

Il constate avec satisfaction la marche progressive de l'instruction primaire, et l'état moral, religieux et disciplinaire. L'empressement qu'ont mis les parents à faire profiter leurs enfants du bienfait de l'instruction prouve que la situation matérielle est en rapport avec les progrès intellectuels et moraux.

Ce louable empressement, qui correspond aux sacrifices non moins louables des communes pour l'amélioration des maisons d'école, du mobilier scolaire et personnel des instituteurs, a produit une augmentation de la rétribution scolaire. Cette augmentation est d'autant plus remarquable que le nombre des élèves gratuits a reçu une plus large extension.

Le décret du 31 décembre 1853 qui permettait à l'administration départementale de fixer chaque année le maximum des élèves gratuits dans chaque école communale a été abrogé quant à ce maximum par un autre décret du 28 mars 1866.

Il résultera évidemment que les listes de gratuité comprendront un plus grand nombre d'enfants. Le produit de la rétribution scolaire se trouvant ainsi diminué, le chiffre de la subvention que le département paye aux communes, pour le complément des dépenses obligatoires, sera augmenté néanmoins pour cette année.

M. le Préfet pense qu'il n'y a pas lieu de modifier les diverses allocations pour les dépenses facultatives et extraordinaires inscrites au sous-chapitre II du budget.

#### Service des mines et des usines.

M. le Préfet a donné communication au Conseil d'un rapport de M. l'ingénieur en chef des mines.

Ce travail très-intéressant fait connaître que la production de nos établissements houillers continue dans des conditions diverses et s'est élevée, en 1865, à 30,287,723 quintaux métriques.

En ce qui concerne les établissements métallurgiques, ceux qui produisent des matières premières font des efforts énergiques pour surmonter les difficultés de la situation, et nul doute qu'ils ne recueillent dans l'avenir les fruits de leur persévérance ; quant aux usines de transformation et de constructions de machines, elles sont dans des conditions satisfaisantes.

#### Canal de Roanne à Digoin et navigation de la section de la Loire.

D'un rapport général, par M. l'ingénieur en chef de Marine, sur son service, et communiqué par M. le préfet au Conseil général, il résulte, en ce qui concerne le département de la Loire :

Qu'en 1864, le produit kilométrique du canal de Roanne à Digoin avait été de 660 fr. et que ce chiffre s'est abaissé à fr. 540 en 1865.

Les crédits ouverts, pour l'entretien du canal dans la partie comprise dans le département, se sont élevés à 24,200 fr. en 1865, et ont été portés en 1866 à 24,000 fr.

Il n'avait été alloué pour l'entretien de tout le canal que 51,200 fr. en 1865 et cette somme a été élevée à 58,000 fr. pour 1866.

M. de Marné estime qu'en raison du mauvais état des lieux, il serait nécessaire que ce crédit fût de 70 à 80,000 fr.

L'exécution des travaux de grosse réparation ne serait pas moins nécessaire ; cette dépense s'éleverait à 65,000 fr. Il a été accordé en 1866, 70,307 fr. dont 32,215 fr. sont appliqués à la section traversant le département.

#### Navigation sur la Loire.

Le tonnage sur la Loire diminue rapidement, et cette navigation perd chaque jour de son importance. Ainsi, le tonnage kilométrique, qui, en 1856, avait donné 76,523 tonnes pour 265 jours de navigation, n'a plus donné, en 1865, que 8,905 tonnes pour 119 jours de navigation.

Dans cette situation, le Conseil général sollicite du gouvernement les ressources nécessaires, non-seulement à l'entretien du canal, mais aussi à l'exécution des grosses réparations.

Il demande que, malgré la diminution de tonnage de la navigation sur la Loire, cette navigation soit conservée dans de bonnes conditions, au moyen d'un fonds d'entretien suffisant et de travaux qui assurent ce résultat.

Le Conseil général attache une grande importance à tout ce qui touche le service de la navigation ; elle est non-seulement une concurrence utile aux tarifs des chemins de fer, qu'elle a pour effet de modérer, mais surtout elle sert et

protège dans le département une foule d'intérêts industriels et agricoles auxquels il doit et accorde toute sa sollicitude.

#### Canal Saint-Louis à la Méditerranée.

Le Conseil général a appris avec satisfaction, par les déclarations du gouvernement au Corps législatif, que l'exécution du canal St-Louis, décrétée le 9 mai 1866, allait être poursuivie activement.

Il applaudit à une mesure si heureuse pour les intérêts généraux du pays et dont profiteront les principales industries du département de la Loire.

Le Rhône, ainsi ouvert à la grande navigation maritime, verra compléter prochainement les améliorations nécessaires au régime de sa navigation, et, grâce au bas prix auquel pourront s'effectuer les transports, nos houilles et nos fers arriveront sur les ports de la Méditerranée dans des conditions meilleures pour soutenir la concurrence des produits similaires.

#### Vœu pour l'érection de la sous-préfecture de Montbrison à la 1<sup>re</sup> classe.

Le Conseil général, Vu le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Montbrison, tendant à ce que la sous-préfecture de cette ville soit élevée à la première classe.

Considérant que cet arrondissement a une grande importance soit par son étendue territoriale, soit par le grand nombre de communes, soit par sa population qui, sous ce dernier rapport, le place au 25<sup>me</sup> rang des chefs-lieux d'arrondissements de l'empire ; qu'un très-grand nombre d'arrondissements moins étendus, moins peuplés ont des sous-préfectures de 1<sup>re</sup> classe ; sans entrer dans d'autres considérations qui militent en faveur de la ville de Montbrison ;

Émet le vœu que cette sous-préfecture soit élevée à la 1<sup>re</sup> classe.

#### Routes impériales. — Entretien.

Le Conseil général remercie M. le Ministre des travaux publics d'avoir bien voulu maintenir pour l'exercice courant au chiffre de 450,000 fr. le crédit d'entretien des routes impériales du département ; chiffre indispensable pour assurer la bonne viabilité.

Il émet le vœu que le crédit soit maintenu pour l'exercice 1867.

Sa demande est complètement justifiée, puisque par les comptes opérés, il a été reconnu que la masse des transports effectués tend à augmenter de plus en plus.

#### Route impériale n° 82.

Le Conseil croit devoir encore renouveler son vœu pour obtenir l'adoucissement des pentes de cette route au lieu dit du Grand-Bois.

#### Chemin de fer.

1° Le Conseil général renouvelle son vœu tendant à la prompte exécution du chemin de fer de Givros à la Volte et, pour assurer le résultat de ce vœu, prie M. le Préfet de

faire les démarches utiles ;

2° Qu'on établisse une ligne ferrée de Saint-Etienne à Annonay ;

3° Que la C<sup>o</sup> du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée soit tenue de consolider le pont des Roarades ;

4° Qu'elle soit tenue d'exécuter, dans les délais de la concession, le chemin de fer de Montbrison à Bordeaux, par Thiers et Clermont.

5° Le Conseil général s'associe au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Roanne, demandant que le chemin de fer ouvert entre cette ville et Amplepuis, soit jusqu'à l'achèvement de cette ligne, reliée par un service régulier par terre jusqu'à Tarare, et que les heures de départ coïncident de telle façon que les voyageurs ne soient pas forcés de séjourner à Tarare.

#### 6° Canal de Roanne à Digoin.

Que les réparations urgentes dont a besoin le canal de Roanne à Digoin soient exécutées aussitôt que possible.

Le Conseil fait remarquer que la section du chemin de fer de la gare du Coteau au canal va être bientôt livrée au commerce et que le tonnage de ce dernier augmentera considérablement ; il y a donc urgence de le mettre dans de bonnes conditions de navigation ; ce vœu important est plus amplement développé sous le titre de Canal de Roanne à Digoin et navigation de la 2<sup>me</sup> section de la Loire.

#### Haras.

Le Conseil insiste sur le vœu qu'il a émis l'année dernière pour que les stations d'étalons soient maintenues et que les prix des saillies soient abaissés.

#### Poste aux lettres.

Le Conseil, conformément à la demande du Conseil d'arrondissement de Roanne et pour les motifs indiqués dans sa délibération, émet le vœu qu'un facteur héliographique soit établi à Cordelles, et que le traitement des facteurs de Roanne soit porté de 600 à 720 fr. Il est bien avéré, en effet, que le service de ces agents est des plus pénibles dans cette ville tout industrielle et ayant près de 20,000 âmes de population.

(La suite prochainement.)

Lyon, 6 octobre 1866.

Mes chers coopérateurs,

L'Empereur a donné l'ordre d'ouvrir une souscription dans toute la France pour venir en aide aux victimes des dernières inondations. Comme toujours, Sa Majesté a montré une générosité qui

Mis sur ses gardes par la présence de Maurice, il avait eu le temps de préparer sa réponse et de la faire avec calme.

— Messieurs, dit-il, vous vous méprenez sans aucun doute ; vous êtes ici chez M. de Saint-Hermier. Je ne connais en aucune façon M. Delmare. Et il se leva aussitôt, comme pour nous engager à en faire autant et nous reconduire à la porte ; mais Maurice, intervenant alors, lui dit avec assurance :

— Monsieur, vous pouvez dire cela à ce jeune homme qui n'était pas né en 1790, mais si ma personne et mon humble position n'ont laissé en votre souvenir aucune trace, ma mémoire vaut mieux que la vôtre. J'affirme donc que vous êtes M. V..., et j'en donnerai les preuves au besoin, quelles que soient vos dénégations.

M. de Saint-Hermier, ou M. V..., était devenu livide ; il regarda Maurice avec une rage concentrée, et, après un instant d'hésitation, il répondit :

— Je trouve singulier, Messieurs, qu'après vous être introduits ici sous un faux prétexte, vous veniez troubler mon repos par une visite et des questions au moins inconvenantes. Je n'ai rien à y répondre ; sortez !

Il sonna, et nous montrant de nouveau la porte, il fallait bien s'exécuter, en présence de deux cerbères, vrais chiens de garde, aussi robustes que dévoués à leur maître. Il eût été imprudent et inutile de résister.

Revenus chez Maurice, nous fîmes conseil, et, dans mon ignorance de la législation et de la jurisprudence, je lui demandai comment M. de Saint-Hermier aurait pu montrer tant d'audace s'il eût été coupable.

Maurice me répondit :

— Je ne me suis pas trompé ; cette entrevue m'a confirmé ce qui n'était qu'un soupçon. Quant à son sang-froid et à son audace, je puis vous les expliquer : nous sommes arrivés six mois trop tard ; les trente ans pendant lesquels il était sous le coup de la loi sont expirés. Nous n'avons plus aucun droit contre lui.

### FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

#### LE VER RONGEUR.

VIII.

La nuit avait été aussi agitée pour Adrien ; elle s'était écoulée dans des projets et des rêves de bonheur sans fin. Cependant, en entendant sonner sept heures, il se rappela sa promesse de la veille, et il se leva aussitôt. Une heure après, les deux amis étaient installés devant un facon de vieux cognac et une élégante boîte de Panatelas.

Geoffroy commença ainsi le récit promis :

« Tu sais quelle a été la fortune de ma famille ; avant la tourmente de 1793, elle se comptait par millions. L'échafaud, les assignats, l'émigration l'ont réduite à peu de chose ; elle avait des comptoirs sous toutes les latitudes, des navires sur toutes les mers et aujourd'hui je touche presque à la gêne. Ainsi va le monde ! les uns s'élèvent, les autres s'abaissent, et les événements sont souvent les plus grands coupables. Pour mon compte, je n'ai vu de cette fortune immense que des liquidations, des procès et quelques épaves recueillies sur diverses plages. C'est une de ces bienheureuses épaves qui est la cause de notre réunion, puisqu'elle m'amène ici.

« Parmi les créanciers de la maison de banque à la tête de laquelle était mon père, on lisait le nom d'un capitaine de vaisseau qui était parti en 1790 pour les Indes, avec une cargaison valant près de deux millions.

« Bien des démarches avaient été faites pour découvrir la destinée du navire et du capitaine, mais elles n'avaient abouti à rien : à cette époque, il y avait des tempêtes de toute nature, et les plus dangereuses n'étaient pas sur l'Océan.

« La mer avait-elle englouti le bâtiment ? La Révolution avait-elle englouti la fortune, ou l'échafaud supprimé l'officier à son arrivée en France ? Rien ne l'indiquait, et après un certain temps on avait dû abandonner les recherches et passer le chiffre de la cargaison par profits et pertes.

« L'Empire a succédé à la République, la Restauration à l'Empire, et jusqu'à ces derniers moments, rien n'était venu jeter de la lumière sur cette singulière disparition d'un homme et d'un vaisseau, lorsqu'il y a un mois environ mon père a reçu la lettre suivante d'un ancien commis de la maison, qui est venu fixer son séjour à Lyon.

« Ici, Geoffroy s'interrompt pour chercher une lettre dans un volumineux dossier, et il en donna lecture à son ami.

« Mon excellent chef, « Je n'ai pas retrouvé votre vaisseau, mais j'ai retrouvé le capitaine, ou, si je fais erreur, les apparences sont bien trompeuses. V... est riche, considéré ; c'est un bienfaiteur de l'humanité !

« Il n'était pourtant pas bien riche il y a trente ans, quand il venait solliciter l'honneur de conduire aux Indes vos marchandises, mais... je n'ose en dire davantage. Si votre âge et votre santé vous le permettent, vous me rejoindrez ici, et, dans le cas contraire, envoyez-moi M. Geoffroy. La chose en vaut la peine. D'ici là, j'irai aux informations. »

« Il eût été important, continua Geoffroy, que mon père arrivât pour bien constater l'identité et parler avec plus d'autorité que je n'en ai moi-même, mais il est paralysé depuis un an. Force m'a donc été de partir pour cette expédition assez aventureuse et fort délicate.

« J'ai vu notre ancien commis ; il m'a donné les notes et l'adresse de la maison où je devais aller. Je me suis présenté et j'ai été très poliment mis à la porte avec ces mots :

— Avez-vous une audience de Monsieur ?

— Pas la moindre, ai-je répondu, mais il faut que je parle à M. de Saint-Hermier pour une affaire importante...

— M. de Saint-Hermier ! interrompit Adrien avec vivacité ; quel rapport ? connaîtrait-il ton corsaire ?

pénétrera de reconnaissance les populations atteintes par le redoutable fléau.

Dans ces malheurs publics, le cœur de l'Impératrice sait compatir à toutes les afflictions; et, dans une circonstance récente, ce dévouement s'est élevé jusqu'à l'héroïsme.

Formé par de telles leçons de bienfaisance, le Prince Impérial a appris à secourir les malheureux; et il se plaît à sécher les larmes de l'indigent.

Dans cette douloureuse circonstance, votre charité, mes chers coopérateurs, fera ce qu'elle a fait dans de semblables occasions avec tant de zèle et d'empressement: elle sollicitera les secours des fidèles en faveur des familles réduites à n'avoir ni abri, ni pain, ni vêtements. Votre cœur ne sera pas fermé aux gémissements de vos frères, et les sacrifices ne vous coûteront pas pour les soulager dans leur détresse.

Vous pourrez déposer les dons que vous recueillerez, ou entre les mains de M. le sénateur préfet du Rhône, ou au secrétariat de l'archevêché.

Agréés, etc.

† L.-J.-M. Card. DE BONALD,  
Archevêque de Lyon.

— M. Chouvenon, curé de Vourles, a été nommé curé à Changy.

M. Vettard, vicaire de Mably, a été nommé vicaire à St-Pierre de St-Chamond.

M. Faverjon, vicaire de Lorette, a été nommé vicaire à Izieux.

M. Michon a été nommé vicaire à Chazelles-sur-Lyon.

M. Merle, vicaire de St-Maurice-sur-Dargoire, a été nommé professeur à l'Ecole cléricale de St-Bonaventure.

M. Villesme a été nommé vicaire à Lentilly.

M. Vacher, vicaire de Lentilly, a été nommé vicaire à St-Bernard, à Lyon.

— Un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 7 septembre, autorise la Compagnie des chemins de fer de Paris à la Méditerranée, sous réserve de la rectification des erreurs de distance et de taxe qui seraient ultérieurement reconnues, à percevoir les tarifs généraux et spéciaux de grande et petite vitesse qu'elle a proposé d'appliquer à la section du Coteau à Amplepuis, mise en rapport avec les autres sections du réseau.

Des livrets contenant ces tarifs, visés par l'ingénieur en chef du contrôle, seront déposés à la préfecture de la Loire, aux sous-préfectures des arrondissements, dans le bureau des commissaires de surveillance administrative, dans le vestibule des embarcadères et stations, ainsi que dans les gares de marchandises, où le public pourra constamment en prendre connaissance.

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

##### Direction du département de la Loire.

Sur la proposition de M. le conseiller d'Etat (direction générale des Postes), M. le ministre des finances a décidé que l'exécution des services des dépêches en chemin de fer pourra être confié à des sous-agents auxiliaires qui prendront la dénomination de *facteurs-courriers*.

Seront admis à postuler pour cet emploi: les anciens sous-agents des postes, les anciens militaires et marins, et autres agents retraités des diverses administrations, ainsi que tous ceux qui, par leur aptitude et leur moralité, offriraient des garanties suffisantes.

Les candidats devront se présenter en personne dans les bureaux de la direction de la Loire, rue de la Paix, n° 24, à Saint-Etienne, pour faire leur demande.

Saint-Etienne, le 15 octobre 1866.

Le directeur des postes du département de la Loire,

C. LEMAY.

— ACADEMIE DE LYON. — Les examens à passer devant les Facultés des sciences et des lettres de Lyon auront lieu dans l'ordre suivant:

Doctorat ès-lettres. — La soutenance des thèses commencera le vendredi 16 novembre, à 11 heures.

Licence ès-sciences et licence ès-lettres. — La ses-

— Mais, répliqua-t-il, si la loi est contre nous, l'opinion publique est là, qui peut le légitimer, en plaçant la preuve d'un crime dans une vie qu'il voulait faire honorer comme l'exemple de la probité et de la bienfaisance. On peut la lui faire perdre, cette réputation à laquelle il aspire et qu'il a déjà obtenue.

— C'est-à-dire volée, répliqua Maurice. Au reste, la victoire sur laquelle je compte est devenue plus difficile; nous ne pourrions l'obtenir en un jour. Elle sera, je le prévois, le résultat d'une transaction.

— Pour transiger avec cet homme, il faut encore arriver jusqu'à lui, et vous savez si c'est aisé.

— N'importe, essayons, répartit Maurice, et, quels que soient les obstacles, ne nous décourageons pas.

— Voilà, mon cher Lebel, où nous en sommes restés, et, quand tu m'as rencontré, j'étais en face de la forteresse, occupé à chercher le moyen d'y pénétrer de nouveau pour essayer de faire entendre raison à ce Tartuffe de philanthropie.

— Je m'en charge, dit Adrien d'une voix altérée, mais avec résolution.

#### IX.

On peut se figurer l'état d'Adrien en sortant de chez son ami. Au lieu de retourner à l'hôtel Saint-Hermier, il se dirigea machinalement vers le pont Morand, et, après avoir traversé le Rhône, il s'éleva dans les champs, en proie aux réflexions les plus douloureuses et les plus poignantes.

Il se rappela les longues souffrances de son bienfaiteur, sa charité qu'on ne sollicitait jamais en vain, ce qu'il devait à sa bonté et cette dernière preuve d'affection qu'il venait de lui en donner, contre toutes ses espérances. Il fit un retour sur ses rêves de bonheur à jamais évanouis, sur la jeune fille qui l'aimait, qui n'était point complice du crime, et qui comptait sur lui pour embellir et protéger sa vie. Alors, s'encourageant à tenter un effort suprême pour tenir la promesse qu'il avait faite à son ami et pour amener M. de

sion s'ouvrira à Lyon pour la licence ès-sciences et pour la licence ès-lettres, le lundi 19 novembre, à 8 heures du matin.

Baccalauréat ès-sciences et baccalauréat ès-lettres. — La session s'ouvrira, à Lyon, le lundi 5 novembre, à 7 heures du matin, pour le baccalauréat ès-sciences et pour le baccalauréat ès-lettres. Les candidats seront tenus de faire parvenir leurs pièces, franc de port, et d'indiquer exactement leur adresse.

Le registre d'inscription des candidats sera clos le 30 octobre pour le baccalauréat ès-sciences, et pour le baccalauréat ès-lettres.

La somme à consigner doit être versée au secrétariat des Facultés, palais Saint-Pierre, à M. de Barruel, avant la clôture du registre, terme de rigueur.

Les candidats au baccalauréat ès-lettres doivent faire connaître, en se faisant inscrire, s'ils veulent être interrogés sur une langue vivante.

Hier, la dernière pierre a été placée à l'Hôtel de Ville en construction. Un bouquet immense, entouré de drapeaux flottant sur le haut de l'édifice, annonçait la fin des travaux de maçonnerie.

— Nous rappelons à nos lecteurs qu'aux termes de l'art. 5 du décret impérial du 4 août 1857, le possesseur de chiens est tenu de faire à la mairie de sa résidence, du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier de l'année suivante, une déclaration indiquant le nombre de chiens qu'il possède et la destination à laquelle sont affectés ces animaux.

Toutefois, le décret nominatif du 4 août 1861 dispense ceux des possesseurs qui ont fait cette déclaration de la renouveler annuellement, quand il n'est survenu aucun changement, soit dans le nombre de leurs chiens, soit dans leur destination.

Le possesseur qui omettrait de faire sa déclaration, ou bien qui la ferait inexacte, serait passible, dans le premier cas, d'une triple taxe, et dans le second, d'une double.

Si, après avoir été soumis à un accroissement de taxe pour non-déclaration ou déclaration inexacte, un possesseur ne faisait pas, l'année suivante, la déclaration exigée, il encourrait un accroissement supérieur encore.

Nous ne saurions donc trop insister pour que ceux de nos lecteurs qui sont possesseurs de chiens ne perdent pas de vue les prescriptions du premier décret précité, car souvent un simple oubli, en cette circonstance, peut donner lieu à des interprétations regrettables.

— Le préfet du département de la Loire donne avis aux intéressés que, dans sa séance du 23 août dernier, le Conseil général de la Loire a procédé au tirage au sort des obligations des emprunts contractés en vertu de la loi du 29 mai 1861, qui doivent être remboursées sur les fonds de l'année 1866, et que les numéros sortis sont les suivants:

1<sup>re</sup> série. — 348, 440, 27, 328, 493, 331, 425, 141, 243, 97, 173, 315, 329, 481, 114, 176, 302, 421, 398, 485, 460.

2<sup>e</sup> série. — 60, 515, 512, 131, 451, 520, 89, 70, 174, 365, 105, 223, 410, 402, 510, 370, 212, 66, 534, 503, 298, 488, 98, 493, 94, 7, 253.

3<sup>e</sup> série. — 60, 531, 263, 395, 218, 291, 181, 464, 182, 302, 68, 108, 256, 209, 321, 123, 38, 121, 86, 339, 137, 196, 300, 35, 538, 375.

4<sup>e</sup> série. — 69, 175, 140, 37, 25, 93, 204, 191, 106, 92.

5<sup>e</sup> série. — 56, 158, 78, 49, 28, 8, 202, 147, 150, 77, 153.

Les porteurs de ces obligations, en les présentant à la caisse de M. le payeur du département de la Loire, au 1<sup>er</sup> janvier prochain, en recevant le montant plus les intérêts échus jusqu'à ladite époque.

Saint-Etienne, le 10 octobre 1866.

Le Préfet de la Loire, LEVERT.

#### BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE LA VILLE DE ROANNE.

Le catalogue de la Bibliothèque vient d'être imprimé: on peut se le procurer chez M. Durand,

Saint-Hermier à la restitution du bien qui ne lui appartenait pas, il revint à Lyon, essaya la dernière trace de ses larmes, et composa son visage. Un moment après il entra dans le cabinet de M. de Saint-Hermier.

— Je vous dérange, dit-il, et j'ai peut-être eu tort de ne pas me faire annoncer.

— C'était bon autrefois, mon ami, répondit le vieillard avec bonté; mais aujourd'hui... n'es-tu pas mon fils?

— C'est pour cela que j'ai désiré obtenir de vous, qui êtes déjà mon bienfaiteur, une dernière grâce.

— Une grâce! fit M. de Saint-Hermier. Parle, mon Adrien, et s'il m'est possible de te l'accorder, elle est à toi d'avance. Ne t'ai-je pas déjà donné le meilleur de ce que je possède?

— Vous m'avez donné un trésor inestimable et que j'apprécie à sa valeur, croyez-le bien, un trésor sans lequel ma vie serait maintenant décolorée et perdue à jamais.

— Eh bien, alors? Mais d'où vient cette agitation inaccoutumée? Qu'as-tu donc à me dire de si sérieux?

— Monsieur... mon père... pardonnez-moi...

— Quoi? qu'as-tu fait? qu'ai-je à te pardonner? ajouta le vieillard, reprenant cet air soupçonneux, inquisitorial et dur qu'Adrien lui connaissait déjà.

— Rien... rien, sans doute, mais j'ai... une question à vous adresser.

— Une question... à moi... cessez donc ces énigmes, Monsieur, et parlez vite, car je commence à être fatigué de cette attitude.

— Eh bien... eh bien, cette fortune dont vous faites un si digne, un si noble usage depuis tant d'années, dites-moi, pour faire taire d'atroces colomnies, si c'est un bien patrimonial ou le fruit du travail de vos premières années, si...

— Misérable! interrompit M. de Saint-Hermier, incapable de se contenir plus longtemps, malheureux ver de terre que j'ai sorti de la fange et qui en profites pour surprendre les secrets de famille les plus sacrés et les retourner contre son bien-

libraire, et à la Bibliothèque, place d'Armes, les jours d'ouverture, soit le dimanche, de 10 heures à midi, et le jeudi, de 7 à 8 heures du soir.

Comme nous le disions dans notre dernier numéro, de nombreux voleurs circulent dans nos murs et autour de notre ville. Deux individus, les nommés Drevet et Faure, ont été arrêtés pour vagabondage.

A Coutouvers, il y a quelques jours, un nommé Bancillon a été pris en flagrant délit de vol au moment où, à la faveur de la foule, il enlevait la bourse d'un paysan.

Avant-hier encore, sur la route de Paris, la demeure de madame de Villeneuve a été l'objet d'une tentative de vol, heureusement sans résultat. Les malfaiteurs, après avoir escaladé les murs et fait bon nombre d'effractions, s'en sont allés les mains vides, malgré leurs efforts.

— Un de ces derniers jours, le sieur Grosselin, tisserand à Mars, revenant des vendanges comme on en revient, c'est-à-dire après des libations quelquefois trop copieuses, s'est laissé tomber dans un précipice et est mort d'une fracture de l'os pariétal.

— Le 18 octobre dernier, un incendie a éclaté à Saint-André-d'Apchon, et a consumé un corps de bâtiments appartenant au sieur Canard, aubergiste en cette localité. Les pertes sont évaluées à 12,000 fr. La cause de ce sinistre est inconnue. Cependant tout porte à croire que la malveillance y est étrangère.

— Le 12 octobre dernier, à onze heures du soir, le sieur Perrain Claude, cultivateur au Grand-Villard, depuis longtemps atteint d'aliénation mentale, s'est jeté dans un puits situé près de sa maison. De prompts secours lui ont été organisés; mais on n'a retiré qu'un cadavre.

— Une jeune fille, domestique dans une maison de la rue des Bourrassières, était partie de Roanne pour aller visiter ses parents, domiciliés aux environs de notre ville.

De retour chez ses maîtres, elle fut fort surprise de ne pas retrouver les robes et le linge qu'elle avait laissés dans sa chambre. Se voyant victime d'un vol, elle sortit, se plaignant et presque pleurant les quelques hardes qui constituaient tout son trousseau.

Un sergent de ville, témoin de ces plaintes, engagea la victime du vol à le suivre au bureau de police. Jugez de l'étonnement de cette fille en revoyant entre les mains de M. le Commissaire de police les objets qu'elle croyait perdus.

Ces objets avaient été saisis par notre vigilante police sur une de ces bohémiennes qui ne craignent pas de s'introduire dans les maisons, sous prétexte de mendier, et dont il est toujours prudent de se méfier.

— Mardi dernier, une jeune fille se désolait sur la place du Marché. Elle croyait qu'on lui avait enlevé son porte-monnaie contenant, 106 fr.; mais elle l'avait laissé tomber près du banc d'un marchand forain. Heureusement qu'il fut trouvé par une brave femme dont nous regrettons de ne savoir le nom, qui s'empressa de le remettre à un agent de police. De cette manière, la jeune fille est rentrée en possession de son porte-monnaie.

— Les préfets ont été invités à signaler à l'administration supérieure les personnes dont le zèle et le dévouement se sont fait remarquer pendant les inondations. Des récompenses honorifiques seraient accordées, selon leur rang, leur qualité et leur mérite, aux particuliers, aux militaires et aux fonctionnaires, en retour des services qu'ils auraient ainsi rendus.

— Par arrêté de M. le directeur général de l'enregistrement des domaines et du timbre, M. Mercadier, receveur à Rignac (Aveyron), est appelé au bureau de Néronde (Loire).

— La compagnie du chemin de fer de Lyon-Méditerranée sera chargée de l'exploitation de l'embranchement faisant communiquer le canal de Roanne à Digoin avec la ligne du Bourbonnais. Cette décision vient d'être homologuée.

— Les moyens avec lesquels se commettent les

fauteur. Tu ne peux donc pas respecter ce que j'ai dû te taire! Jeté par la tourmente révolutionnaire dans les épreuves les plus épouvantables, depuis trente ans je n'ai pas eu une heure de repos; du plus heureux des hommes je suis devenu le plus misérable.

Le sommeil à fui de mes yeux, toute pensée de joie ou de consolation m'a été étrangère, le néant serait mille fois préférable à la triste existence que j'ai à supporter, et, lorsqu'après avoir perdu l'une des compagnes de ma vie, je donne celle qui me reste, je donne tout mon sang à un homme que je sors de la misère, le premier usage qu'il fait de ce bienfait inestimable, imprévu pour lui, est de me replonger tout à coup dans cet abîme de douleurs dont je commençais à sortir...

— Monsieur! s'écria Adrien éperdu.

— Va-t'en, misérable, sors à l'instant de chez moi, vipère que j'ai trop réchauffée dans mon sein et qui a usé ses moments à surprendre et à abuser des secrets les plus sacrés. Va-t'en! calomnie-moi, toi aussi, lâche que tu es! Mais tu auras beau faire, on ne te croira pas: ma réputation de probité est trop bien établie pour que cette infamie soit vraie, elle part de trop bas et non honneur sauf, Dieu merci, a résisté à de bien autres attaques...

Adrien, confondu du résultat de sa tentative et muet de douleur, restait sans répondre, comme une statue inerte.

Le vieillard hors de lui, en proie à son idée fixe, et ne voyant pas qu'il brisait d'un coup tous les liens qu'il avait serrés naguère, sonna avec violence. Deux domestiques paraissent aussitôt.

— Délivrez-moi de ce drôle-là, leur dit-il avec une hauteur qu'il voulait rendre digne, il a trompé ma confiance; chassez-le de ce logis trop hospitalier et rappelez-vous que, sous aucun prétexte, ni lui ni son père ne doivent plus y remettre les pieds. Allez.

H. ROUX-FERRAND.

(La suite au prochain numéro.)

vols d'Amérique ne varient pas: ils sont toujours les mêmes, et, malgré l'avis des journaux, il y a toujours quelques personnes qui s'y laissent prendre. Ce qu'il y a de singulier, c'est que presque toujours les auteurs de ces vols échappent aux recherches de la police. Le *Courrier de l'Ain*, en rapporte un, dont un limonadier de Saint-Etienne, le sieur Verne, a été victime.

« Le sieur Verne, dit ce journal, se rendait à Mâcon pour y acheter du vin. Un inconnu lia conversation avec lui et sut bientôt le but de son voyage. Ils soupèrent ensemble, et l'inconnu, qui se disait être de Givors et y connaître un ami de son commensal, vint le lendemain trouver le sieur Verne. Tous deux se disposaient à prendre la voiture de Saint-Sorlin, lorsqu'ils rencontrèrent, près de la place de la Barre, un individu assez bien mis, s'exprimant avec difficulté en français, qui leur offrit 20 fr. pour le conduire sur la route de Bourg.

« Chemin faisant, il exhiba un rouleau qui paraissait garni de louis, disant qu'il allait à Bourg pour s'amuser et qu'il donnerait à chacun d'eux la moitié du rouleau, s'ils voulaient l'accompagner jusqu'au bout. Bientôt il montra quatre autres rouleaux, pria le sieur Verne et l'inconnu de l'aider à cacher son argent dans un terrain, près de la route, parce qu'il craignait d'être volé. On devine le reste...

« Bientôt l'étranger remarqua qu'il avait commis une grande imprudence en se dessaisissant de son or; puis, il manifesta au sieur Verne quelques soupçons sur la probité de son compagnon, et, le prenant à part, le pria d'aller lui-même chercher son or, en lui disant:

« Vous avez l'air plus honnête homme que moi. »  
« Le sieur Verne, pour être plus dégagé, laissa entre les mains de l'étranger son paletot, 800 fr. en or et un portefeuille. Il déterra le dépôt précieux et retire quatre morceaux de bougie soigneusement enveloppés dans des rouleaux de papier, longs de 11 centimètres. La vue de ces bougies fut pour lui un trait de lumière. Il vit, un peu tard, qu'il venait d'être dupé par deux adroits filous, et lorsqu'il revint pour les rejoindre ils avaient disparu. »

#### ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 13 au 20 octobre 1866.

##### Mariages (6).

Thevenin Charles, propriétaire, 46 ans, et Pignot Rose-Louise, modiste, 26 ans.

Penel Jean-Marie, maronnier, 61 ans, et Verchère Philiberte, tisseuse, 38 ans.

Roche Jean, chaudronnier, 35 ans, et Epinat Claudine, couturière, 23 ans.

Foret Claude, teinturier, 23 ans, et Gontier Claudine, tisseuse, 24 ans.

Ganchet Antoine, teinturier, 24 ans, et Jacquet Elisabeth, tailleur, 22 ans.

Cuminal Etienne, tisseur, 42 ans, et Berthier Claudine-Aimée, tisseuse, 25 ans.

##### Naissances (13).

Vallas Charles, fils d'Antoine Vallas, et de Pacaud Louise. — Bourdon Claude, fils d'André Bourdon, et de Paulon Antoinette. — Decouange Claudine, fille de Jean Decouange, et de Fradin Marie. — Duverger Gilbert, fils de Jean Duverger, et de Descharne Rose. — Bussery François, fils de Claude Bussery, et de Marceux Jeanne. — Subitil Simon, fils de Claude Subitil, et de Marcel Jeanne. — Cazalie-Pocoy Jean, fils de Cazalie-Pocoy, et de Corget Jeanne. — Guérin Jeanne, fille de Jean Guérin, et de Heyland Marie. — Lespinasse Clotilde, fille de Jean Lespinasse, et de Fayard Benoitte. — Muzard Claude, fils de Alexandre Muzard, et de Balouzet Marie. — Tissier Henry, fils de Jacques Tissier, et de Fusil Marie. — Fréty Jean, fils de Jean Fréty, et de Foret Benoitte. — 1 enfant naturel.

##### Décès (3).

Bidot Barthélemy, tisseur, 57 ans. — Dubreuil Victor, 5 jours. — Granjon Benoitte, 10 ans.

— Nous lisons dans une correspondance parisienne:

« On parle de plusieurs mémoires que le duc de Persigny aurait récemment envoyés à l'Empereur, et dans lesquels l'ancien ministre aurait exposé au chef de l'Etat ses idées sur la situation actuelle de l'Europe et de la France.

« On prétend que le duc de Persigny serait d'avis de faire quelque chose de capital au point de vue de la prospérité matérielle de la France. Il conseillera, dit-on, entre autres mesures, un emprunt national d'un milliard pour des travaux qui amélioreraient la situation du pays sous le rapport économique, et donneraient du travail aux classes pauvres. Je ne vous donne, bien entendu, cette nouvelle qu'à titre de renseignement curieux, et sous les plus entières réserves. »

— M. Thouvenel, ancien ministre des affaires étrangères et grand référendaire au sénat, qui a joué pendant plusieurs années un rôle important dans la conduite de nos affaires extérieures, et qui fut surpris au milieu de sa brillante carrière par une cruelle maladie, a été trouvé mort jeudi dernier dans son lit. Il semblait encore dormir.

M. Thouvenel, qui avait perdu récemment sa femme, laisse après lui deux fils dont l'aîné n'a que 13 ans.

La mort de M. Thouvenel laisse vacantes: la présidence du conseil général de la Meuse et la présidence du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est.

— Le *Bulletin de l'instruction publique* publie un tableau des départements classés d'après le degré d'instruction, au commencement de 1866, des jeunes gens de la classe de 1865, inscrits sur les tableaux de recensement.

Le département des Vosges occupe le premier rang; viennent ensuite le Doubs, la Meuse, la Meurthe, la Haute-Marne, la Côte-d'Or, le Bas-Rhin et le Jura, formant la première catégorie, qui comprend les départements où le nombre des illettrés était, en 1866, au-dessous de 5 0/0.

L'Ain s'est élevé du 29<sup>e</sup> rang au 27<sup>e</sup>. Il comptait autrefois 16 à 17 illettrés sur 100 jeunes conscrits, il n'en a plus que 13 à 14; Saône-et-Loire a passé du 51<sup>e</sup> au 47<sup>e</sup> rang (25 illettrés); le Rhône est descendu du 17<sup>e</sup> rang au 21<sup>e</sup>; la Loire, du 56<sup>e</sup> au 60<sup>e</sup>.

Les dix départements qui figurent aux derniers rangs avec 46 à 55 pour cent de jeunes gens illettrés en 1866, sont: la Dordogne, l'Ariège, le Cher, les Côtes-du-Nord, l'Indre, le Finistère, le Morbihan, la Corrèze, l'Allier et la Haute-Vienne.

— L'administration des postes vient de prendre une décision très-importante, en vue de donner

au public de nouvelles facilités pour l'expédition de ses correspondances.

A l'avenir, les courriers-convoyeurs chargés d'accompagner les dépêches transportées par les trains-postes, seront autorisés à recevoir les lettres qui leur seraient présentées à la main dans les différentes gares de leur parcours.

De plus, il sera établi, aux frais des communes qui en auront fait la demande, de nouvelles boîtes aux lettres dans les gares de chemins de fer; le relevage de ces boîtes sera effectué par les soins des courriers-convoyeurs, qui dirigeront eux-mêmes les correspondances sur leur destination.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux différentes autorités de son ressort une circulaire aux militaires de la réserve dont le temps de service expire en 1866, qui servent comme rengagés, engagés volontaires ou remplaçants administratifs, et qui auront droit à la dernière portion de la prime ou des annuités afférentes aux actes qu'ils ont souscrits.

Ces sommes devront leur être payées directement dans leurs foyers par les soins de la caisse des dépôts et consignations, sur la reproduction d'une lettre d'avis de paiement transmise aux intéressés par les sous-intendants militaires, après avoir justifié de leur identité au moyen du livret, du congé, ou de toute autre pièce émanant de l'autorité militaire.

COTONS.

Sur les nouvelles en hausse de Liverpool sur ses bourses, quelques acheteurs ont paru cette semaine sur notre place; mais les prix qu'ils offraient ne leur ont pas permis de faire de grandes emplettes. Ils ont fait seulement quelques soldes qu'ils ont obtenus à des prix avantageux pour eux. Les quatre-quarts et les belles fantaisies maintiennent toujours leur prix.

Liverpool.

13 octobre. — Vente 30,000 balles, dont 15,000 pour la spéculation ou l'exportation; marché en hausse de 1/4 par suite des nouvelles relatives à la récolte d'Amérique.

15 octobre. — Grande demande. On dit qu'à Newkorck, le middling vaut 42.

16 octobre. — Marché ferme, vente 20,000 balles.

17 octobre. — Marché plus calme; vente 10,000 balles, dont 4,000 pour la spéculation ou l'exportation.

18 octobre. — Le marché est encore plus calme à l'ouverture, il s'est fait la moitié moins d'affaires que la veille.

Le Havre.

16 octobre. — Le marché est très actif avec une hausse de 2 fr. 50; vente 2,000 balles.

17 octobre. — Les dépêches de Manchester ont enrayé le mouvement de hausse, toutefois la demande est assez suivie, et on se montre plus disposé à vendre à des prix moins tenus. On a payé le très-bas à terme : 180 sur novembre, 182,50 sur décembre et 184 sur janvier.

18 octobre. — Les affaires sont très-calmes, les prix lourds et essentiellement en baisse.

Nous avons donné la relation de l'horrible massacre de nos missionnaires, dans le royaume de Corée. Cet acte de dévotion, que l'on ne peut comprendre au XIX<sup>e</sup> siècle, ne pouvait demeurer impuni. En conséquence, M. le contre-amiral Roze, commandant notre division navale dans les mers de Chine et du Japon, a sommé le gouvernement du roi de Corée de donner satisfaction à la France, pour la mort des sept prêtres catholiques immolés par ses ordres. S'il n'est pas fait droit à cette deuxième sommation, l'amiral Roze remontera, avec une flotille de canonnières, le fleuve qui conduit à la capitale du pays. Il exigeait, alors, que la liberté religieuse fût pratiquée, en Corée, comme elle existe déjà en Chine et au Japon.

Nous sommes à l'époque des semailles d'automne, et ceci donne à réfléchir aux agriculteurs, dit M. Joigneux. Par cela même que le blé de 1866 est de qualité très-médiocre, la semence dont on va se servir peut donner des inquiétudes.

On la triera bien, personne n'en doute; elle germera parfaitement, soit; mais est-il bien sûr que les produits seront robustes et de force, par exemple, à résister à de rudes gelées ou à une mauvaise sortie d'hiver? Pour notre compte, nous l'avons dit souvent et depuis longtemps: le blé bien vieux, comme grain à semer, nous inspire plus de confiance que le blé nouveau venu dans une année humide.

De toutes parts on signale la maladie des pommes de terre, aussi bien dans les sols légers que dans les sols argileux; sous les climats du midi comme sous les climats du nord. L'essentiel, à présent, c'est de chercher à sauver le plus de tubercules possible. Nous en conseillons la prompt extraction et le transport immédiat dans les granges, ou sous les hangars, où l'on aura soin de les étendre par couches peu épaisses et de bien les aérer, soit en établissant des courants d'air, soit en les remuant. Cette précaution a souvent réussi à enrayer l'affection cryptogamique et à la prévenir. Plus tard, lorsque les gelées seront à craindre, on mettra les pommes de terre à la cave ou en silos. Si on les y mettait de suite, la complète pourriture pourrait s'en suivre.

Avec les pommes de terre en cave, il importe d'aérer les tas le plus qu'on peut, en ménageant des prises d'air en dessous, sur les côtés et au milieu. Pour cela, des tiges sèches de colza ou de la ramille entre les murs et les tubercules, des rondins, des perches et des bouts de planches pour former la base des tas, un fagot de bois mort, debout au milieu de chacun d'eux, suffiraient largement à assurer l'aération nécessaire.

Le déficit signalé dans la récolte des blés français sera, paraît-il, rapidement comblé. 16 navires chargés de blé sont arrivés le 8 de ce mois à Marseille. Samedi dernier, il en est arrivé plus de 30. Enfin on signale plus de 100 navires chargés de grains qui ont quitté Constantinople pour Marseille.

On lit dans le Toulonnais: Nous avons parlé, l'autre jour, de l'arrivée, en vingt-quatre heures, de seize navires chargés de blé; nous avons mieux que cela aujourd'hui, l'arrivée en une seule après-midi, celle du mercredi 10 octobre, de vingt-deux navires chargés de blé. MM. les protectionnistes peuvent faire une enquête agricole, des faits concluants leur répouderont avant même que cette enquête soit sérieuse-

ment ouverte.

Si l'échelle mobile existait encore, nous aurions à redouter des prix de famine pour cet hiver, et le prix des grains serait déjà sur notre place à un taux superlativement élevé, parce que les importations seraient insignifiantes.

L'échelle mobile et les droits de douane ont été supprimés; les négociants marseillais ont opéré avec une rapidité telle, qu'ils vont inonder de grains les parties de la France qui en auront besoin, si toutefois les moyens de transport ne sont pas insuffisants. Or, si ces moyens de transport sont insuffisants, il ne faudra pas en accuser la liberté du commerce, mais plutôt le monopole de l'industrie, qui empêche, pour le moment, d'établir une deuxième et une troisième voies ferrées, qui seraient cependant indispensables pour dégager Marseille et reliait plus complètement notre grand port d'importation au nord, à l'est et à l'ouest de la France.

En attendant, les grains arrivent en quantités prodigieuses sur notre place, et leur prix diminue. Nous constatons avec un grand plaisir cette excellente situation.

COMICE AGRICOLE DE SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

Rapport de la Commission sur les exploitations rurales, par M. Belle, vice-président.

(Suite).

L'Angleterre, Messieurs, dont la condition agricole était à peu près la même que celle de la France à l'époque dont je parle, c'est-à-dire au milieu du seizième siècle, suivit, dans sa transformation agricole, une marche opposée à la nôtre. Elle comprit qu'on ne pouvait espérer de produits abondants qu'à la condition d'avoir à sa disposition une quantité considérable d'engrais. Loïn d'étendre la sole des emblavures, elle la restreignit, et toute la portion du sol qui ne fut point consacrée à la culture des céréales fut ensemencée d'herbes et de racines: sa production fourragère s'accrut, et avec elle les engrais. Par ce système bien simple, mais difficile à imiter, à en juger par ce qui se passe encore sous nos yeux, elle augmenta sa production en grains avec une sole moins étendue, sans parler de l'énorme quantité de viande qu'elle jeta sur le marché; car la viande, Messieurs, est un excellent pain, qui vaut plus du double du pain de froment de première qualité.

Voilà l'origine de la prospérité agricole de l'Angleterre, que je ne puis esquisser ici qu'à grands traits, et qu'on a raison de citer comme exemple.

Est-ce à dire que la France soit bien moins favorisée, sous le rapport du climat, que sa voisine et rivale? Il est vrai que l'atmosphère brumeuse dont cette dernière jouit se prête admirablement bien à la culture des fourrages artificiels de toute nature; mais la France n'a rien à lui envier, je le suppose! Son climat tempéré est certainement le plus beau et le plus favorable à toutes les productions du sol; ce serait lui faire injure que de croire que les fourrages artificiels ne peuvent point y végéter. Non, Messieurs, il n'en est point ainsi, heureusement. On peut, tout aussi bien qu'en Angleterre, se livrer à ces sortes de cultures, et ce que j'avance est si vrai, que ce n'est qu'à l'aide de celles-ci qu'elle a pu, dans ces derniers temps, ramener sa production fromentale à 110 ou 113 millions d'hectolitres, de 72 millions qu'elle était, il y a à peine vingt ans.

Ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer n'a d'autre but, Messieurs, que de vous donner un aperçu de l'influence qu'exercent les cultures fourragères sur la production; que, pour arriver à obtenir des produits rémunérateurs du sol, il faut que la sole des champs qui consomment l'engrais soit au moins égale à celle des champs qui le produisent, ou, en d'autres termes, que l'étendue de la sole des fourrages soit au moins égale à celle des autres cultures; qu'en dehors de cet équilibre, on ne peut espérer que végétation avec une grande somme de travail développée. C'est ce qui n'est malheureusement que trop vrai dans l'état actuel des choses.

En effet, les prés naturels occupent environ le 1/4 du domaine agricole, 1/10 est occupé par les cultures de fourrages verts, trèfle et maïs. Nous pouvons encore ajouter un autre 1/20 pour les racines, raves, dont la production est très-éventuelle, ce qui ferait en tout, consacré à la culture des fourrages, à peu près les 2/5. Mais le trèfle ne réussit pas toujours, et encore ne vient-il bien que dans les terrains chaulés, ayant une certaine consistance, et ne peut revenir à la même place que tous les sept à huit ans, à peine d'infester le sol de mauvaises plantes dont la récolte suivante ne manque pas de se ressentir. C'est à peine si, dans une exploitation dont le sol charnu est de 160 hectares, vous pouvez en avoir plus de 7 à 8 hectares.

Le maïs fourrage, dont vous tirez un si merveilleux parti, puisqu'il vous a permis, depuis son introduction dans la grande culture, de doubler presque votre bétail de 1/4 en nombre de têtes et 1/4 en poids, exige, pour végéter convenablement, un sol riche et surtout convenablement fumé. Mais cette plante graminée est épuisante; elle effrute, pour me servir de l'expression consacrée, le terrain; et comme, d'un autre côté, elle est très-difficile à sécher, vous êtes dans la nécessité de la faire consommer en vert. Dès que les premières gelées arrivent, ce fourrage vous fait défaut et vous trouvez dans la nécessité, quand les raves n'ont pas réussi, ce qui arrive souvent, d'avoir recours au foin naturel pour nourrir votre bétail. Je ne parle point ici des pommes de terre, qui n'entrent, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, que pour une très-faible partie dans l'alimentation du bétail, puisque tout ce que vous ne consommez pas pour les besoins du ménage ou l'engraissement des porcs, de la volaille, est livré au commerce. Ces tubercules sont cependant un excellent fourrage, car l'expérience a démontré que 200 kilog. équivalent à 100 kilog. de bon foin sec. C'est un tort, selon moi, de ne pas les animaliser quand cela vous est possible, c'est-à-dire quand la maladie ne les attaque pas trop vivement, car vous vous privez de l'engrais dont vous avez un si grand besoin.

Ainsi donc, le trèfle et le maïs sont les deux seules plantes fourragères que vous cultivez avec succès; mais quand l'inconstance des saisons fait que l'une ou l'autre ne répond pas à votre attente, ou toutes les deux, qu'en résulte-t-il? Une disette fourragère! Alors, vous êtes dans la nécessité de vous défaire à vil prix de votre bétail. C'est ce qui a eu lieu l'année dernière: et si l'année suivante est riche en fourrages, il faut racheter à des prix très-élevés; c'est ce qui a lieu cette année. Ces fluctuations dans le prix du bétail que vous attribuez à l'inconstance du temps, moi, Messieurs, je les attribue à l'imprévoyance des agriculteurs, qui ne varient pas assez les espèces de plantes fourragères; car, dans le nombre, il y en a qui supportent mieux une température élevée que d'autres. Dans les précédentes communications que j'ai eu l'honneur de vous faire, je vous en ai indiqué plusieurs qui sont dans ces conditions; aujourd'hui, je vous demande la permission de vous en indiquer une autre toute nouvelle, que je considère appelée à vous rendre des services aussi grands que le maïs vous a rendus et vous rend toujours et peut durer et se développer aussi longtemps que la luzerne, c'est-à-dire sept à huit ans. Cette plante, Messieurs, on la nomme le brôme Schrader. La plupart d'entre vous la connaissent déjà, du moins de nom. Elle est originaire de l'Amérique du nord, de la Caroline, je crois, et a été importée en Europe par le naturaliste Schrader, qui lui a donné son nom. Elle s'accommode de tous les terrains, pourvu qu'ils ne soient pas trop secs; un peu d'humidité lui est favorable; l'ombrage favorise son développement. Cependant, un temps sec ne s'oppose point à sa végétation. On peut la semer en tout temps, mais plus particulièrement en automne, de la même manière que les céréales, à la dose de 200 litres par hectare. Toutefois, il est nécessaire, après le hersage qui a recouvert la graine, de tasser le terrain par un fort rouleau: cette opération est indispensable.

Si l'ensemencement a eu lieu en automne, et que toutes les racines n'aient pas levé uniformément, il vous est possible de remédier à cet inconvénient, en dédoublant les plants pour en repiquer une partie dans les places vides. Cette

opération peut se faire même en hiver, si les gelées ne sont pas trop fortes, et au printemps, vous arrivez à avoir un champ bien uniformément engazonné.

Cette plante est très-hâtive. Si la dernière coupe d'automne a été faite de bonne heure, l'on peut espérer de faire la première de l'année suivante dans le courant de mars. M. Rey, propriétaire à Machelval, qui m'a remis les échantillons que j'ai l'honneur de vous montrer, a fait, cette année, la première coupe, fin mai; la deuxième, le 23 juin, les tiges avaient 1<sup>m</sup> 30; la troisième, le 20 juillet; la quatrième, le 22 août; et la cinquième, le 11 septembre. Il est même très-probable qu'il pourra en faire une sixième, si le temps n'est pas trop défavorable. Chaque coupe, selon M. Rey, peut équivaloir en quantité à une bonne coupe de trèfle. N'est-ce pas là, Messieurs, une plante vraiment merveilleuse, qui, à partir du mois de mars, peut vous donner une coupe en vert toutes les six semaines environ?

D'après les calculs que j'ai faits sur les données de M. Rey, un hectare de brôme Schrader peut rendre annuellement en foin sec environ 10,000 kilog., le double de ce que rend un hectare de pré de première qualité. L'on fait ordinairement consommer le brôme en vert. Tous les animaux en sont très-friands. Les vaches soumises au régime du brôme donnent un rendement, d'après les expériences de M. Alphonse de Laallée, supérieur de 10 p. 0/0 sur le régime de la luzerne, et son action sur la crème est plus favorable que celle de la spergule et de la moutarde blanche. On doit attribuer cette action favorable sur la production lactifère, dit M. de Lavalée, à ce que ce fourrage, coupé en vert, porte des épis presque nuds dont les grains augmentent notablement la valeur nutritive sur les autres fourrages. L'on peut au besoin couper avec la faucille les épis pour avoir la graine, et faucher ce qui reste de la plante comme fourrage vert.

Ce rendement en grains est assez considérable en quantité, environ 75 hectolitres par hectare; mais, par contre, il est très-léger: le poids de l'hectolitre ne dépasse pas 20 kil. 550. Si l'on voulait se borner à ne faire consommer que le fourrage sec, l'on pourrait aisément récolter sur le même champ trois récoltes en grains, dont tous les animaux sont très-avides; mais, je le répète, c'est principalement comme fourrage vert qu'on peut le cultiver avantageusement. S'il arrivait cependant qu'on eût à sa disposition d'autres fourrages verts, rien ne s'opposerait à ce qu'on cultivât le brôme comme fourrage sec, à la manière du foin naturel: il est peut-être un peu plus long à sécher, car il renferme environ les 2/3 de son poids d'eau, ou, en d'autres termes, il perd par la dessiccation environ les 2/3 de son poids. Dans cet état, il ne présente pas un très-bel aspect; il ressemble beaucoup à du foin de prairie humide; on le croirait même très-dur, mais il n'en est rien, il n'en a que l'apparence.

Son équivalent nutritif est de 88, c'est-à-dire, que 88 kil. de foin de brôme équivalent à 100 kil. de bon foin sec. Je ne m'étendrai pas davantage sur les propriétés remarquables de cette plante fourragère; ce que je viens de vous en dire suffit, du moins je le pense, pour appeler votre attention et vous engager à en faire l'essai. Ceux qui le désireraient trouveront, gratis, au secrétariat du Comice, des échantillons de graines qui leur seront distribués, à la condition expresse de faire connaître les résultats qu'ils obtiendront.

Les racines jouent un grand rôle dans l'alimentation du bétail, principalement l'hiver, car c'est ordinairement pour cette saison qu'on en réserve. Mêlées à de la nourriture sèche, elles entretiennent la fraîcheur chez les animaux et facilitent chez les vaches la sécrétion du lait. Mais, en fait de racines, vous n'avez absolument que la rave, quand elle réussit, ce qui n'est pas souvent; elle vous rend de précieux services. Dans nos localités, cette racine fourragère n'est cultivée que comme culture intercalaire; on la sème presque toujours après la récolte des céréales, au mois de juillet, et si l'automne est humide, elle réussit; si il est sec, elle ne réussit guère. Je crois qu'on ferait bien de la cultiver comme récolte principale et de la semer au mois de juin. Dans ce cas, le rendement est plus considérable et la récolte plus assurée. On peut aussi la cultiver comme récolte dérobée; semée avec le sarrasin, elle germe d'abord, puis, lorsqu'on a récolté le sarrasin, on donne un binage à la main pour éclaircir les plants, qui ne tardent pas à prendre leur développement habituel. Dans tous les cas, un rouleau avec un rouleau denté très-pesant détrit avec assez de succès les larves de papillons et les limaces, qui exercent assez de ravages sur les jeunes plants; mais la destruction de l'ortie bien résiste à ce moyen. Dans quelques localités, on a essayé de chauler les racines avant leur ensemencement; on a même essayé en Belgique de les tremper dans une forte saumure; ce moyen, dit-on, a donné de bons résultats. Il faut 45 kil. de racines et feuilles de raves pour équivaloir à 100 kil. de bon foin sec.

(La suite prochainement).

MAGASINS GÉNÉRAUX DE ROANNE

(Décret du 30 juillet 1865).

Entrepôt, transit, consignation Vins, alcools, céréales, etc.

Les Magasins généraux et publics offrent les avantages suivants:

Ils reçoivent en franchise de droit et de régime, toutes les marchandises qui en sont susceptibles jusqu'au jour de la sortie: les vins, les 3/6, eaux-de-vie, avoines, viandes salées, etc.

Ils emmagasinent à prix réduits et délivrent des WARRANTS permettant d'emprunter sur la marchandise.

Ils procurent le placement de toutes les marchandises qui leur sont confiées à des conditions de commission très-avantageuses.

Ils se chargent du dépôt comme du règlement des délaisés pour compte et des colis en souffrance à la gare.

Les propriétaires de vignes trouveront dans les Magasins de très-grandes facilités pour la prompt vente de leurs vins. D'un autre côté, les consommateurs trouveront là, pour leurs approvisionnements, avec l'avantage d'éviter des courses onéreuses et les frais d'intermédiaires, une grande variété dans les prix et les qualités.

S'adresser à M. A. SEGUIN, permissionnaire AU CHATEAU DU MARAIS Ou rue de l'Entrepôt, en face la gare des marchandises.

A GAGNER 672 LOTS

QUATRE GROS LOTS DE

100,000-100,000-100,000-150,000

CLOTURE 25 OCTOBRE

de l'avantageuse combinaison pour les TIRAGES DÉFINITIFS (GRANDS TIRAGES) des Quatre Grandes Loteries (4,250,000 fr.) du BUREAU-EXACTITUDE.

Adresser Cinq francs (mandat-poste ou timbres-poste) au directeur du BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, Paris, et on recevra Vingt billets pour toutes chances de gain des 672 lots, compris les Gros Lots de 100,000-100,000-100,000-150,000

Avantages. — Ces 20 Billets étant tous pour les Grands Tirages, on peut, pour 5 francs, gagner Quatre cent cinquante mille francs. 4-4 100,000 — 100,000 — 100,000 — 180,000

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille, édité par la librairie Firmin Didot, et dont les nombreux sujets de travaux sont rendus si faciles d'exécution, par le fini des dessins, la clarté et la précision des explications, paraît chaque semaine en quatre éditions, dont trois avec gravures coloriées. — Grâce aux patrons de grandeur naturelle, la main la moins exercée peut confectionner aisément tous les objets de toilette et ces mille petits travaux qui développent le goût et l'amour du travail.

La Mode illustrée continuera l'Art de la couture, excellent traité pratique enseignant minutieusement tous les principes nécessaires à la bonne exécution de la lingerie, des robes, etc., etc., et à partir du 1<sup>er</sup> octobre paraîtront pour la saison d'hiver de nouveaux modèles de chapeaux, robes, manteaux, etc.; elle donnera, avec un texte explicatif de M<sup>me</sup> Emeline Raymond, une série de dessins concernant l'ameublement, apprenant à garnir son intérieur, non pas de meubles somptueux et de grand prix, mais de meubles qui, pour nos abonnés, joindront à leur cachet de bon goût et d'élégance le mérite d'avoir été exécutés par elles-mêmes et à peu de frais.

La modicité du prix de la Mode illustrée, malgré la quantité de dessins, patrons et explications qu'elle contient, lui a valu un succès sans précédent. Ce journal s'adresse à toutes les classes et, de l'aveu même de ses abonnés, il a su trouver le secret de dire aux mères et à leurs filles comment elles peuvent résoudre le problème d'être élégantes et bien mises pour de modestes déboursés, et comment par un travail bien entendu, et par une intelligente tenue de maison, loin de coûter à la famille, elles peuvent au contraire lui venir en aide.

Ces précieuses leçons ont déjà porté leurs fruits, et il est à désirer que les instructions morales de M<sup>me</sup> Raymond, et les bons conseils qu'elle donne pour toutes les positions, pour toutes les circonstances de la vie, pour tous les usages et exigences du monde, soient lus et étudiés par toutes les familles. Ce temps n'est pas éloigné, car une œuvre d'une telle valeur pratique ne peut manquer d'obtenir l'actif patronage de toutes ses lectrices.

Désirant avant tout soumettre son journal à l'examen du public, l'Administration de la Mode illustrée, 56, rue Jacob, envoie un numéro gratis et franco à quiconque en fait la demande par lettre affranchie.

QUATRE ÉDITIONS

Table with 4 columns: PREMIÈRE ÉDITION, DEUXIÈME ÉDITION, TROISIÈME ÉDITION, QUATRIÈME ÉDITION. Each row lists subscription rates for different periods.

Les abonnements à la Mode illustrée peuvent se faire aussi pour trois mois seulement, au bureau de l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

Les Patrons illustrés, dont le prix est 1/4 fr. pour l'année, soit 1 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la Mode illustrée, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés simultanément et pour le même laps de temps, de manière à finir à la même époque.

Les abonnements sont reçus dans nos bureaux.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

M. FERARY, M<sup>e</sup>-DENTISTE

Rue de la Loire, 10

A SAINT-ETIENNE

Spécialité pour les nouveaux dentiers succionnels sans ressorts, s'adaptant par la pression atmosphérique. Pièce partielle d'une ou plusieurs dents, sans ressorts ni crochets, se posant sans nécessiter d'extraction de racines, s'adaptant par la succion simple.

Ressemblance naturelle. Guérison assurée des dents sans extraction. Redressement des dents toujours certain chez les enfants.

Cédant aux demandes qui lui ont été faites par plusieurs habitants de Roanne, M. FERARY viendra très-régulièrement, le 25 de chaque mois, et séjournera jusqu'au 26, à 4 heures du soir. Visites à domicile sur demande. HOTEL DU NORD.

A l'automne, traiter les maladies de la peau, dartres, rougeurs, démangeaisons, taches, pellicules, etc., par la pommade Citrine antihépatique en onctions, et l'essence de salsepareille iodurée à l'intérieur comme dépuratif du sang et des humeurs. Bidot, ph. ch., 109, rue Saint-Lazare, à Paris.

Dépôt à Roanne, chez M. Roubaud, ph. l. b. 6-4

La douce Revalésière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celles de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskov, madame la marquise de Brehan, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharm. et épiciers. La Revalésière chocolatée, en boîtes: 12 tasses, 2 fr. 25; de 376 tasses, 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le Chocolat pur. L. B. 6-3

Pour tous les articles non signés: SAUZON.

MERCURIALES

Table with 3 columns: Dernier marché, Roanne, Montbrison. Lists prices for various commodities like Froment, Seigle, Avoine, Haricots, Farine, and Paille.

Etude de M<sup>e</sup> VEILLEUX, notaire à Roanne. FORMATION DE SOCIÉTÉ

Etude de M<sup>e</sup> CHERVIÉ, notaire à Charlieu. A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

A VENDRE A L'AMIABLE Pour entrer en jouissance de suite UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

UNE BONNE MAISON Propriétaire de vignobles Demandé à se mettre en rapport dans chaque arrondissement

YEUX POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la V<sup>e</sup> Pharmacie de St-André de Bordeaux

AVIS TRÈS-IMPORTANT Aux habitants de la ville de Roanne et des environs.

M. & M<sup>e</sup> NORMAND ne voyagent plus. On les trouve chaque jour à leur domicile.

Consultations gratuites tous les jours. Ils se chargent, au prix les plus modérés, de faire toutes les pièces artistiques qui appartiennent à l'art du dentiste.

BOURNICHON Dentiste de Paris Est arrivé à Roanne, et ne restera que peu de temps.

A VENDRE UN MANÈGE Bonnes conditions. S'adresser au Bureau du Journal, ou rue du Collège, numéro 9, à Roanne.

Un comptable, pouvant disposer de quelques heures, désirerait tenir les écritures d'une maison de commerce.

LE CALENDRIER HÉRÉDITAIRE POUR 19 ANS 2 MOIS 12 ans des Temps passés et 7 ans 2 mois des Temps à venir.

Parmi les mille et un Almanachs qui vont paraître à l'approche du nouvel an, aucun, sans nul doute, n'offrira, outre l'usage journalier, l'inappréciable avantage de revenir sur les temps passés, et de faire connaître, en un clin d'œil, à quel jour de la semaine ou à quel quantième un mois répond une date quelconque, prise dans un laps de temps de 7,000 jours.

Prix 20 c. et sur carton 50 c. S'adresser à BONNADEL, gérant-proprétaire du Pontias, à Nyons (Drôme).

LE DOCTEUR FAURIAT de Paris, a l'honneur d'informer ses clients qu'il sera à Roanne, le samedi 27 octobre, à l'hôtel du Centre, où il donnera ses consultations de 11 h. à 4 h.

On sait qu'il est le seul médecin de Paris qui, traitant spécialement les maladies chroniques de la peau, de l'estomac, de la poitrine, du cœur, les maladies des femmes et les affections nerveuses, passe régulièrement depuis plus de 10 ans dans cette ville.

DÉGLOITRE CHAPELIER Rue de la Paroisse, à Roanne

A VENDRE MATÉRIEL DE TEINTURE Pour couleurs Composé de chaudière à vapeur, machine à vapeur, tuyautage en cuivre pour conduite de vapeur, pompes, barques en bois, cuve à débouillir à la vapeur, etc.

Changement de domicile LOUP, M<sup>e</sup> TAILLEUR à Roanne Les magasins du sieur LOUP, ci-devant rue du Collège, n° 9, sont actuellement rue Sainte-Elisabeth, n° 75, tout près du bureau de la poste aux lettres.

M. GRANGENEUVE - PULLIN Rue Sainte-Elisabeth, à Roanne

MACHINES A BATTRE S'adresser à M. Gay, vétérinaire, près les Halles, à Roanne.

NEURALGIES Guérison à l'instant même par les Pâtes Anti-Neuralgiques du Dr CRONIER.

CHOCOLAT-MENIER

On sait que ce fut la Maison MENIER qui, par l'abaissement des prix et par une fabrication régulière et constante de bonnes qualités de chocolat, imprimait à la consommation de cet aliment le mouvement progressif qu'elle a suivi et qui va toujours en se développant.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS MELANOGÈNE De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.

AVIS La Compagnie du Gaz a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'abaisser le prix du COKE, pour chauffage, à UN FRANC CINQ CENTIMES l'hectolitre, rendu franco à domicile.

ORFÈVRE CHRISTOFLE MANUFACTURES : à PARIS, rue de Bondy, 56 ; -- à CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).

FABRIQUE DE GRÈS DE SAINT-PAUL-DE-VÉZELIN

Dont les produits ont obtenu des récompenses à l'exposition universelle de 1855, et deux médailles aux expositions agricoles de 1856 et 1863.

CIMENT Lobereau-Meurgey Autorisé pour les travaux de l'Etat. Dépôt chez M. MICHAUD, négociant à Roanne.

PHOSPHO-GUANO GALLET, LEFEBVRE et C<sup>ie</sup>, à Paris et au Havre.

LE PLUS GRAND FLEAU DE L'HUMANITÉ C'est la phthisie pulmonaire

GROS ET DETAIL. — REMISE AUX MARCHANDS GUILLET Marchand de bois, au Coteau-Roanne

Bois de Chauffage Essence hêtre (fayard), en bûches coupées sur commande, pour cheminées fourneaux, calorifères, etc.

CHOCOLAT SAINTOIN USINE A ORLÉANS

ALFÉ NIDE CHRISTOFLE

PUBLICATIONS DU MAGASIN PITTORESQUE

MAGASIN PITTORESQUE. — Le volume de 1865 est en vente. Prix du volume broché, 6 francs; expédié franco par la poste, 7 fr. 50 cent.

HISTOIRE DE FRANCE ILLUSTRÉE depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque.

LES VRAIS ROBINSONS : Naufrages, Solitude, Voyages; par MM. Ferdinand Dugué et Victor Chauvin, illustrés par YAN D'ARCENT.

Toutes les Publications du MAGASIN PITTORESQUE ont été recommandées par la Commission supérieure de l'Instruction publique pour être données en prix dans les Lycées, et ont été classées parmi les livres destinés à former la Bibliothèque scolaire.